



obtention d'un passeport pour mon fils

Par **peredivorce**, le **18/02/2009** à **12:48**

Je suis divorcé depuis 3 ans. Mon ex femme et moi avons un enfant de 8 ans qui vit avec sa maman dans le nord. Je suis moi même domicilié à grenoble. Nous avons l'autorité parentale conjointe. Nous sommes de nationalité Française.

Je souhaiterais pouvoir voyager durant les vacances avec mon fils et pour celà mon fils a besoin d'un passeport. Je ne sais pas si il en dispose déjà d'un (via sa mère) ; en tout cas mon ex femme ne se montre pas conciliante à ce sujet.

Puis je faire faire un passeport à mon fils sans avoir l'aval de mon ex femme ? Ou dois je m'adresser pour faire faire ce passeport ? Quels documents dois je fournir pour celà?

Merci de vos réponses .

Par **Patricia**, le **18/02/2009** à **19:37**

Bonsoir,

La demande de passeport est à faire à la Préfecture de Grenoble.

N'oubliez pas de lui préciser que vous ne savez pas si une demande n'a pas déjà été faite dans le nord... Expliquez votre situation.

Autre précision importante que je me permets de rajouter, (ne sachant pas si vous le savez) mais si vous envisagez de partir à l'étranger avec votre fils, étant mineur, il vous faudra une autorisation de sortie du territoire de votre ex femme.

Vous avez l'autorité parentale conjointe.